



REPUBLIQUE DU ZAIRE
MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION
Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire



Région : *Kinshasa* Sous-Région : *Lukunga* Zone : *Gombe*
Etablissement : *E.P. III Boboto*

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Vu l'Ordonnance 174 du 17 octobre 1962 portant unification des structures et des programmes de l'enseignement primaire, telle que modifiée à ce jour,

Le (la) soussigné (e), Directeur (trice) de l'école primaire

sis(e) à *Avenue de la Justice*

certifie que l'élève *NDUKUMA ADJAYI*

né (e) à *Kinshasa*, le *25* octobre *1976*

(en toutes lettres)

a terminé avec succès le cycle complet d'études primaires

avec *soixante-sept* % des points (en chiffres et en lettres)

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré.

Scellé de l'École

Fait à *Kinshasa*, le *2* juillet 19*88*

Le (la) Directeur (trice)

(Signature),

ENREGISTREMENT : *ADK/0149/E.P.3/88*

<i>11492</i>	N°	17809
--------------	----	--------------

H. M. M.